

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

SIXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE

Documents officiels



**2229e
SÉANCE PLÉNIÈRE**

Mercredi 1^{er} mai 1974,
à 16 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

	Page
Point 3 de l'ordre du jour : Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs (fin)	1
Point 7 de l'ordre du jour : Etude des problèmes des matières premières et du développement (suite) Rapport de la Commission spéciale de la sixième session extraordinaire	1

Président : M. Leopoldo BENITES (Equateur).

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

**Constitution de la Commission de vérification
des pouvoirs (fin)**

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Des consultations ont eu lieu avec le représentant de l'Arabie Saoudite, qui a fait savoir qu'étant donné la décision adoptée au cours de la 2228^e séance, tenue hier, en ce qui concerne le projet de résolution (A/L.726) présenté par la délégation de la République arabe syrienne, il est disposé à ne pas insister sur la mise aux voix de son projet de résolution [A/L.727].

2. Au cours des consultations, le représentant de l'Arabie Saoudite a fait savoir qu'il se réserve le droit de présenter le cas échéant, à l'avenir, un projet de résolution ayant la même teneur.

3. Personnellement, j'aimerais remercier le représentant de l'Arabie Saoudite de la compréhension et de la collaboration dont il a fait preuve à cette occasion.

4. Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 3 de l'ordre du jour.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

**Etude des problèmes des matières premières
et du développement (suite)**

**RAPPORT DE LA COMMISSION SPECIALE DE LA
SIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE (A/9556)**

5. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : J'aimerais maintenant informer l'Assemblée générale que, jusqu'à présent, il n'a pas été possible de faire distribuer les documents résultant de la dernière séance de la Commission spéciale de la sixième session extraordinaire et que le Secrétariat travaille de façon intense afin de pouvoir les

mettre à la disposition des délégations à 19 heures. Par conséquent, il ne sera pas possible de reprendre notre séance avant cette heure-là.

6. Je propose donc, s'il n'y a pas d'objection, que la séance soit suspendue jusqu'à ce que ces documents soient disponibles, et je demande aux délégations de bien vouloir m'excuser de n'avoir pu les en informer plus tôt.

La séance est suspendue à 17 h 5; elle est reprise à 20 h 5.

7. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Avant de passer à l'examen du rapport de la Commission spéciale relatif au point 7 de l'ordre du jour, je voudrais prier les représentants de bien vouloir accepter les excuses de la Présidence pour ce retard qui est tout à fait étranger aux intentions et aux vœux de la Présidence. Je les remercie de la patience et de la bienveillance dont ils ont fait preuve pendant cette longue attente.

8. J'invite le Rapporteur de la Commission spéciale de la sixième session extraordinaire, M. Diallo, de la Haute-Volta, à venir à la tribune présenter son rapport.

9. **M. DIALLO** (Haute-Volta), Rapporteur de la Commission spéciale de la sixième session extraordinaire : J'ai l'honneur de soumettre à l'Assemblée générale le rapport qui porte sur les travaux de la Commission spéciale de la sixième session extraordinaire [A/9556].

10. Je me permets de souligner l'importance toute particulière qui s'attache au fait que les Etats Membres n'ont épargné aucun effort pour aboutir à un accord général sur des problèmes très précis dont la portée n'échappe à personne. Il y a lieu de se féliciter du sérieux dont ont fait preuve toutes les parties concernées dans la recherche de voies et moyens propres à assurer l'avènement urgent d'un nouvel ordre économique international. Il appartient maintenant aux Etats Membres, individuellement et collectivement, d'assurer, au niveau des mécanismes permanents, la mise en oeuvre concrète et urgente des décisions politiques adoptées par l'Assemblée générale.

11. Le rapport que je sou mets à l'examen de l'Assemblée contient beaucoup d'erreurs de traduction et de dactylographie, qui seront corrigées sur la base du texte original en langue anglaise. Nous voudrions donc demander aux délégations de bien vouloir excuser le fait que les textes qu'ils auront devant eux ne seront pas les plus parfaits qui se puissent imaginer, en raison de circonstances que personne n'ignore.

12. Le paragraphe 19 du rapport comprend deux projets de résolution dont la Commission spéciale recommande à l'Assemblée générale l'adoption.

13. A la suite de consultations officieuses qui ont eu lieu dans le courant de l'après-midi, une modification a été apportée au projet de résolution II qui figure au paragraphe 19 du rapport. Le paragraphe 6 du dispositif du projet de résolution contenu dans la section X, relative au Programme spécial, se lirait ainsi :

“Crée un Comité *ad hoc* du Programme spécial, composé de 36 Etats Membres nommés par le Président de l'Assemblée générale à la suite de consultations appropriées, compte tenu des objectifs du Fonds spécial et de son mandat, . . .”.

Je crois comprendre que l'intention du Président est de commencer le plus rapidement possible les consultations nécessaires.

14. Tel est le rapport que je sou mets à l'examen de l'Assemblée, en exprimant l'espoir qu'elle l'adoptera dans l'esprit qui a guidé la Commission spéciale lorsqu'elle a adopté sa décision ce matin.

15. Le PRESIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : J'ai été informé que, pendant les consultations qui ont eu lieu avant cette séance sur la procédure à suivre en séance plénière, il a été convenu que les représentants qui souhaitaient faire des déclarations en auraient l'occasion après l'adoption des projets de résolution recommandés par la Commission spéciale. S'il n'y a pas d'objection, c'est ainsi que nous procéderons.

Il en est ainsi décidé.

16. Le PRESIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : J'invite les représentants à examiner le document A/9556. Nous allons tout d'abord prendre une décision sur les projets de résolution I et II qui figurent au paragraphe 19, et ensuite, sur le projet de décision qui figure au paragraphe 20. Les projets de résolution I et II, que je viens de mentionner, figurent en outre dans les documents A/AC.166/L.50 et A/AC.166/L.51.

17. Les incidences administratives et financières du projet de résolution II figurent dans le document A/9557. Je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée, en particulier, sur le paragraphe 7 de ce document.

18. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée générale est disposée à approuver les projets de résolution I et II recommandés par la Commission spéciale.

Le projet de résolution I et le projet de résolution II tel qu'il a été amendé sont adoptés [résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)].

19. Le PRESIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée souhaite également adopter le projet de décision recommandé par la Commission spéciale au paragraphe 20 du document A/9556.

Le projet de décision est adopté.

20. Le PRESIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Plusieurs représentants ont exprimé le désir de faire une

déclaration sur les décisions que vient de prendre l'Assemblée générale. Je vais leur donner la parole à tour de rôle.

21. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : L'Union soviétique attache une grande importance à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies qui s'achève, session convoquée grâce à l'initiative des pays en développement en vue d'examiner des problèmes concernant les matières premières et le développement économique.

22. L'Union soviétique appuie les décisions de la session qui ont pour but d'éliminer les injustices qui existent dans les relations économiques internationales et dont souffrent les pays en développement. Ces injustices sont l'héritage du colonialisme et aussi le résultat du sans-gêne avec lequel les monopoles capitalistes ont agi, pillant à leur guise, pendant de nombreuses années, ces pays et poursuivant cette politique jusqu'à ce jour.

23. En ce qui concerne certaines des propositions concrètes qui ont été présentées à la présente session et qui ne répondent pas entièrement aux objectifs d'une coopération économique équitable et de la protection des intérêts légitimes des Etats, surtout des pays en développement, la position de l'Union soviétique a été exposée au cours des discussions à l'Assemblée générale et des consultations entre les délégations. La délégation soviétique agira donc en fonction de cette position.

24. M. ABDULLA (Soudan) [*interprétation de l'anglais*] : Le Soudan, membre de l'Organisation de l'unité africaine, de la Ligue des Etats arabes, du Groupe des pays non alignés et du Groupe des Soixante-Dix-Sept, a pleinement appuyé l'initiative algérienne de convoquer la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les matières premières et le développement. En vérité, dès la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés qui s'est tenue en Guyane, en août 1972, la délégation soudanaise avait tenu à souligner l'importance de la participation active et positive des pays non alignés et du Groupe des Soixante-Dix-Sept à un effort international pour créer un nouveau monde de paix et de coopération qui se substituerait aux alliances militaires et aux axes de concentration de pouvoirs et de richesses d'un côté, à la pauvreté et au refus des droits de l'homme fondamentaux dans le reste du monde.

25. Il était évident pour ces pays en expansion rapide, à produit national brut élevé, de haute productivité et aux réserves importantes, d'une part, et pour les pays pauvres du tiers monde, d'autre part, qu'un tel état de choses ne pouvait durer et que, si une conception internationale totalement nouvelle et un changement radical de tout le mécanisme de coopération internationale n'intervenaient pas d'une manière sérieuse et sincère dans la communauté internationale, une crise — voire un effondrement — n'était pas impossible. Toutefois, la délégation soudanaise trouve un grand réconfort dans le fait que, au cours du mois d'avril 1974, des ministres puissants ont fait la démonstration de la volonté et de la détermination de leurs pays d'entreprendre ce qui aurait dû être fait bien avant cette session extraordinaire.

26. L'intérêt et la volonté de mon pays de voir cette session couronnée de succès ont été suffisamment dé-

montrés, et avec enthousiasme, par le Ministre des affaires étrangères de mon pays dans sa déclaration du 18 avril devant cette assemblée [2221^e séance].

27. Nous sommes enthousiastes, au Soudan, à la fois pour la Déclaration et le Programme d'action, non pas tant pour ce que nous pourrions obtenir des autres, mais plutôt pour ce que nous pourrions donner à l'économie mondiale grâce à nos ressources naturelles énormes — à savoir la terre et l'eau — dans un monde où régnerait un système libre et équitable d'échange des produits de base et des services connexes.

28. Par conséquent, nous appuyons pleinement :

“... une relation juste et équitable entre les prix des matières premières, des produits primaires, des articles semi-finis et manufacturés exportés par les pays en voie de développement et les prix des matières premières, des produits primaires, des produits alimentaires, des articles manufacturés et semi-finis, et les biens d'équipement importés par eux et... un lien entre les prix des exportations des pays en voie de développement et les prix de leurs importations en provenance des pays développés” [résolution 3202 (S-VI), sect. I, par. 1, al. d].

29. Quant à la capacité de mon pays de contribuer au bien-être général du monde, au cours de deux sessions successives, le Ministre des affaires étrangères du Soudan a appelé l'attention de cette assemblée sur l'un des nombreux domaines où le Soudan pourrait jouer un rôle fructueux dans un monde affamé, à savoir dans le domaine des produits alimentaires. Il a prétendu à juste titre que le problème alimentaire était “artificiel” [2221^e séance, par. 150] et a déclaré :

“La superficie des terres arables au Soudan est estimée à 50 millions d'hectares” — soit l'équivalent de 125 millions d'acres —, “mais 6 millions d'hectares seulement” — soit l'équivalent de 15 millions d'acres — “ont été cultivés.” [Ibid.]

Je tiens simplement à ajouter que seuls 15 millions d'acres de terres sont mis en valeur ou à moitié mis en valeur et que, avec l'intensification de la croissance et de la mécanisation, le rendement de cette superficie pourrait être facilement plus que doublé. Avec toute cette capacité, il est ironique que le Soudan soit encore classé parmi les pays les moins avancés.

30. Ce qui est vrai pour le Soudan est également vrai pour toute l'Afrique, à l'exception de l'Afrique du Sud, où beaucoup de capitaux étrangers sont investis.

31. En Afrique, on parle de sécheresse comme si ce phénomène datait de 1973 seulement. Depuis des années, la sécheresse a prélevé un lourd tribut sur les millions de personnes qui vivent dans la ceinture qui s'étend du Sénégal, sur l'océan Atlantique, à travers mon propre pays, jusqu'en Ethiopie, en Somalie et, au-delà de la mer, jusqu'au Yémen. En fait, le mot “sécheresse” n'explique pas vraiment les difficultés auxquelles ont eu à faire face les économies déjà faibles de ces pays pour en arriver à un point d'immobilité. En effet, le mot “sécheresse” n'ex-

plique pas dans quelle mesure le désert empiète sur la savane méridionale, et ce, jusqu'à 30 miles, certaines années. Il ne sert de rien de parler d'assistance et de secours d'urgence alors que des pays entiers, leurs populations, leur bétail, leur économie, leur existence même, sont à la merci d'un désert brutal qui ne cesse de ramper et de s'étendre.

32. Je suis obligé ici de louer certains pays pour l'assistance qu'ils ont donnée à certaines régions les plus frappées ainsi que l'attention apportée par le Secrétaire général et les services compétents du système des Nations Unies et de certains gouvernements pour trouver des remèdes à long terme.

33. Mais comment pouvons-nous parler d'un ordre économique international fondé sur la justice et sur les relations équitables lorsque les régimes d'*apartheid* en Afrique du Sud, en Namibie et au Zimbabwe réduisent à l'esclavage des millions d'Africains en Afrique australe; alors que le Portugal n'a pas encore répondu à la demande internationale, ainsi qu'à la demande adressée par les mouvements de libération en Angola et au Mozambique, pour obtenir l'autodétermination et l'indépendance — je répète, l'autodétermination et l'indépendance dans le sens où nous les entendons à l'Organisation des Nations Unies —, alors que l'Etat sioniste en Palestine n'a pas encore reconnu le droit de retour des Palestiniens arabes dans leurs foyers et ne s'est pas encore réellement retiré des territoires arabes occupés ? Comment le canal de Suez peut-il devenir une voie d'eau libre pour le commerce nécessaire à trois continents si cette situation se poursuit ?

34. Ma délégation estime que, étant donné ses riches ressources naturelles, une Afrique libre et développée est un lien essentiel dans la chaîne du nouvel ordre économique international.

35. Tout a été dit au cours de ces trois semaines chargées. Suffisamment de bonne volonté a été démontrée et beaucoup de bonnes idées ont été énoncées; certaines d'entre elles ont été adoptées, d'autres ont été identifiées et attendent d'être étudiées en temps voulu. Par conséquent, je vous demanderai d'être patients afin de pouvoir résumer en quelques mots ce que ma délégation pense que l'on pourrait étudier, maintenant et par la suite.

36. Premièrement, cette session est unique quant à la question traitée et elle a une importance directe pour tous les pays ici présents ou qui seront présents à l'avenir. C'est peut-être la première fois dans l'histoire de cette organisation que chaque délégation a été poussée par son propre intérêt, mais de façon éclairée, afin d'arriver à un nouvel ordre économique suivant les lignes directrices qui viennent d'être adoptées. Il suffit maintenant de nous convaincre nous-mêmes que notre monde sera sans aucun doute plus riche, plus stable et plus pacifique si nous pouvons augmenter la productivité internationale en augmentant la productivité et la consommation des pays en développement, suivant les lignes directrices qui se trouvent dans le document adopté aujourd'hui.

37. Deuxièmement, nous devons donner la priorité à la mise en oeuvre du Programme spécial en vue de sauver les pays les plus affectés, et en particulier ceux qui sont au bord de la catastrophe économique et humaine et, parallèle-

ment, venir en aide au développement de certains pays en développement classés spécialement. Les opérations d'urgence ne devraient pas perdre de vue l'aide en nature, comme par exemple les engrais, les pesticides et les produits alimentaires.

38. Troisièmement, les efforts en vue de mettre en oeuvre la Déclaration et le Programme d'action ne devraient pas cesser de suivre leur évolution. Nous espérons que ces décisions, que ce soit de façon délibérée ou par inaction, n'auront pas le même sort que de nombreuses autres importantes résolutions adoptées par cette organisation. Nous n'avons pas besoin de nous rappeler que l'ordre économique international du passé, qui n'avait pas de fondements solides, est arrivé à un point de crise en mettant simplement de côté certains problèmes importants au lieu de les résoudre. Il est possible de concevoir et, en réalité, terrible de penser qu'un autre choc pourrait se produire, qui serait alors peut-être plus qu'une crise.

39. Je tiens à exprimer l'espoir qu'au début de la vingt-neuvième session nous nous trouverons sur la bonne voie.

40. Avant de conclure, j'aimerais rendre hommage à tous ceux qui ont consacré leur temps et leur énergie afin que notre entreprise soit couronnée de succès. Vous, Monsieur le Président, le Secrétaire général et M. Bradford Morse, qui êtes assis à la tribune, et les centaines de personnes de cette organisation qui vous ont aidés.

41. Je tiens également à mentionner tout spécialement les Présidents du Groupe des Soixante-Dix-Sept et du Groupe des pays non alignés et ceux qui ont collaboré avec eux pour guider nos travaux et les négociations difficiles en notre nom au cours de cette session. Je tiens également à mentionner tout spécialement M. Abdelaziz Bouteflika, ministre des affaires étrangères de l'Algérie, pour le dévouement dont il a fait preuve dans les travaux de cette session au cours des derniers jours.

42. En dernier lieu, et ce n'est pas le moins important, je tiens à remercier une fois de plus du haut de cette tribune le président Boumediène, qui a pris l'initiative de cette session, et tous les pays et tous les chefs qui ont contribué – ou ont promis une aide généreuse – à ce que nous avons officiellement adopté aujourd'hui comme la Déclaration et le Programme d'action.

43. J'espère que cette intervention explique de façon claire l'appui positif et sans équivoque de la délégation de la République démocratique du Soudan concernant les documents que nous venons d'adopter.

44. M. HUANG Hua (Chine) [*traduction du chinois*] : La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux problèmes des matières premières et du développement, qui a été convoquée sur l'initiative du Président de l'Algérie, M. Houari Boumediène, va bientôt s'achever. C'est là une session peu habituelle. La convocation de la session et ses délibérations reflètent pleinement les changements profonds qui se sont produits dans la situation internationale et prouvent le pouvoir énorme que possède un tiers monde uni et conscient des réalités. Aux différentes réunions de la session extraordinaire, les représentants de nombreux pays

du tiers monde ont brossé, à l'aide de faits irréfutables, un tableau de l'exploitation sans merci, du pillage et de l'oppression auxquels sont en butte les pays et les peuples en voie de développement de la part des impérialistes, des colonialistes et des néo-colonialistes, et notamment des superpuissances, qui se servent à cette fin de la monopolisation, du contrôle, des échanges de valeurs inégales, du mouvement des crises et tous autres moyens. En termes catégoriques, ils ont exigé un changement radical dans les relations économiques internationales existantes qui sont fondées sur l'inégalité, le contrôle, l'exploitation, et ils ont également exigé l'adoption immédiate de mesures visant à établir un nouvel ordre économique international qui soit juste et raisonnable. A juste titre, ils ont fait valoir que l'écart existant, et qui ne cesse de s'élargir entre pays riches et pays pauvres, est le résultat de l'exploitation et du pillage des tenants de l'impérialisme et de l'hégémonie. Dans le monde moderne, ce sont les pauvres qui nourrissent les pays riches, et le développement et la prospérité de ces derniers sont fondés sur l'exploitation et la mise en coupe réglée des premiers. Il est indispensable et urgent, pour les pays en voie de développement, s'ils veulent sauvegarder leur indépendance politique et économique et développer leurs économies nationales, de mettre fin au monopole économique et au pillage des colonialistes, des néo-colonialistes et des impérialistes, d'éliminer tous ces obstacles et de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger leurs ressources économiques et leurs autres droits et intérêts. A cette fin, les pays en voie de développement ont formulé plusieurs principes de base équitables, qui doivent être respectés. La délégation chinoise appuie pleinement leurs justes revendications.

45. Au cours de la session, les impérialistes – notamment les deux superpuissances – se sont trouvés de plus en plus isolés et sur le point d'être démasqués. Pour se tirer d'une situation difficile, les deux superpuissances se sont fait l'écho l'une de l'autre, confondant le faux et le vrai, appelant "blanc" ce qui était noir, s'efforçant de dissimuler les contradictions et l'écart toujours plus grand existant entre les pays pauvres et les pays riches, entre les pays développés et les pays en voie de développement, et de jeter le voile sur tout ce qui touche à l'exploitation impérialiste et socio-impérialiste, et au pillage auquel elles se livrent dans les pays en voie de développement. L'une des deux a eu recours aux moyens de coercition et de flatterie qu'elle emploie traditionnellement pour diviser les pays du tiers monde, mettre un frein à la lutte anti-impérialiste et réduire à néant les principes de base touchant la "nationalisation", etc. L'autre a usé de moyens odieux, faisant pression sur de nombreux pays du tiers monde, essayant à plusieurs reprises d'imposer, lors de la présente session, sa propagande usée d'un désarmement et d'une détente factice, et prononçant des paroles trompeuses à propos de l'affectation des ressources que ne manquerait pas de libérer le progrès du désarmement, au développement, tout cela dans un but évident : celui de détourner la session de son orientation première et de camoufler son propre impérialisme. En un mot, la raison pour laquelle elles se sont donné tant de mal pour empêcher cette session de progresser, c'est qu'elles veulent maintenir intactes les anciennes relations économiques internationales de façon à continuer à jouir de leurs privilèges qui consistent à exploiter, piller et contrôler le tiers monde. Cependant, en allant contre le courant de l'histoire et en agissant avec tant de perversité, elles ont

montré par l'exemple ce qu'il ne fallait pas faire, provoquant un nouvel éveil, et renforçant l'unité et la lutte des pays du tiers monde. Leurs diverses manœuvres se trouvent dans une situation déplorable : "les masques tombent, quoi qu'elles fassent".

46. La délégation chinoise appuie les deux documents : la déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et le Programme d'action, car ils reflètent quant au fond les demandes et les justes propositions du tiers monde. On a fait remarquer à juste titre, notamment dans la Déclaration, que l'écart grandissant entre les pays développés et les pays en voie de développement est dû à l'ancien ordre économique international, qui est fondé sur des relations inégales qui vont s'aggravant; que la domination étrangère et l'occupation, le colonialisme, la discrimination raciale, l'*apartheid* et toutes les formes de néo-colonialisme constituent les plus grands obstacles à la pleine émancipation et au progrès des pays en développement; que les inégalités devront être corrigées et les injustices existantes redressées. La Déclaration pose également une série de principes justes qui doivent régir l'établissement de nouvelles relations économiques internationales, à savoir : l'affirmation de la souveraineté permanente de chaque Etat sur ses ressources naturelles et sur toutes ses activités économiques, y compris l'exercice d'un contrôle sur les sociétés transnationales pouvant aller jusqu'à la nationalisation; l'affirmation du principe selon lequel les pays en voie de développement doivent établir des associations de producteurs en ce qui concerne les matières premières et les produits de base; l'affirmation du droit inaliénable de tous les pays à participer sur une base égale à la solution de tous les problèmes économiques mondiaux; la transformation du système monétaire international actuel et la modification du rapport irrationnel existant entre les produits d'exportation selon qu'ils proviennent des pays en voie de développement et des pays développés, etc.

47. Cependant, ces deux documents ne sont pas parfaits. Certaines formules ne sont pas assez claires et n'ont pas assez de force, et le libellé n'est pas toujours tout à fait approprié. Ainsi, le mot "interdépendance" qui apparaît dans les documents pourrait être déformé par les superpuissances pour signifier que les pays en voie de développement doivent dépendre d'elles et qu'ils doivent obtenir leur approbation pour toute mesure qu'ils prendraient en tant qu'Etat souverain, en vue de défendre leurs droits et intérêts économiques. De même, les mots "division internationale du travail" qui apparaissent dans le "Programme d'action" pourraient être utilisés par les superpuissances pour couvrir sous ce nom leur "division économique du travail" et l'"intégration économique" au service de leurs intérêts égoïstes, et pour maintenir une situation injuste et anormale qui verrait "une Europe et une Amérique du Nord industrielles et une Asie, une Afrique et une Amérique latine dont l'activité se formerait à l'agriculture et à l'exploitation minière". Pour toutes ces raisons, nous avons des réserves en ce qui concerne le texte de ces documents.

48. Nous avons toujours compaté aux difficultés qu'éprouvent les pays en voie de développement les plus sévèrement affectés par les crises économiques. Nous sommes pour l'adoption de mesures urgentes en faveur de ces pays, pour les aider à surmonter leurs difficultés et à promouvoir le développement indépendant de leurs éco-

nomies nationales grâce à leurs propres efforts. Nous appuyons pleinement les propositions positives contenues dans le document, car elles tiennent dûment compte de la possibilité d'annuler les dettes de ces pays, ou de prévoir un moratoire ou de nouvelles dispositions en ce qui les concerne, compte tenu de la situation actuelle des intéressés, et qu'elles prévoient en outre une assistance donnée sous forme de produits gratuits ou qui feraient l'objet de paiements différés. Nous pensons que tous les efforts doivent être faits pour mettre le plus rapidement possible ces mesures en application. Le Gouvernement et le peuple chinois poursuivront, comme toujours, leurs efforts dans la mesure de leurs possibilités et dans un cadre bilatéral.

49. Il faut souligner, d'autre part, que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ont, sous la direction d'une superpuissance, poursuivi la politique la plus injustifiée en exerçant une pression économique sur certains pays du tiers monde. Qui plus est, ils ont refusé de se conformer à la résolution de l'Assemblée générale, en permettant ainsi à la clique traîtresse de Tchang Kai-chek, qui a depuis longtemps été rejetée par le peuple chinois ainsi que par la communauté internationale, de se maintenir, poursuivant une politique qui tendait à créer "deux Chineses". C'est là quelque chose d'absolument inadmissible. Nous condamnons fermement ces organisations pour leur politique d'hostilité envers le peuple chinois et nous déclarons que nous ne participerons pas aux activités entreprises sous leur égide.

50. Cette session extraordinaire de l'Assemblée est, à notre avis, marquée du signe de la victoire. Nos délibérations reflètent l'éveil nouveau du tiers monde et l'intensification de ses luttes contre l'impérialisme et le colonialisme, en particulier contre les deux superpuissances. Pour les nombreux pays du tiers monde, le succès de notre session a démontré, s'il était nécessaire, la vérité de cet axiome : "L'union fait la force." C'est une longue lutte qui nous mène à la fin de l'impérialisme et du contrôle des hégémonies, de l'exploitation et de l'oppression, pour apporter un changement complet dans des relations économiques internationales fondées sur l'inégalité et l'exploitation, et pour établir un nouvel ordre économique, juste et raisonnable, fondé sur le respect de la souveraineté de tous les pays et sur le principe de l'égalité des pays riches et des pays pauvres.

51. Cependant, les peuples réellement puissants sont les peuples du tiers monde, ceux qui osent lutter et vaincre. En appliquant le principe de l'indépendance individuelle et collective et en élargissant une coopération économique qui nous offre des avantages mutuels, à la lumière de nos conditions et de nos caractères particuliers, en surmontant les difficultés temporaires, en restant vigilants à l'égard des manœuvres de division et de pression de l'impérialisme — particulièrement des superpuissances —, en renforçant notre unité et en persévérant dans nos efforts incessants, nous, pays du tiers monde, serons certainement à même de mettre fin au contrôle impérialiste des superpuissances, à leur monopole et à leur exploitation, et nous atteindrons graduellement un niveau de développement qui n'avait jamais été atteint par les générations précédentes, dans la modernisation de notre industrie et de notre agriculture. La lutte est ardue et la route qui s'offre à nous n'est pas facile; mais l'avenir est brillant. Le Gouvernement et le peuple

chinois restent inexorablement aux côtés des pays du tiers monde et ils travailleront avec eux à remporter de nouvelles victoires.

52. M. FLORIN (République démocratique allemande) [*traduction du russe*] : La République démocratique allemande s'est efforcée, tant pendant l'étape préparatoire que pendant la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, dans un esprit de coopération constructive, de collaborer à un examen fructueux des problèmes internationaux relatifs aux matières premières et au développement économique.

53. La République démocratique allemande, fidèle à la politique qu'elle a toujours suivie et qui vise à appuyer les pays en développement dans la lutte qu'ils mènent pour maintenir leur indépendance politique et obtenir leur indépendance économique, pour éliminer tout asservissement colonialiste ou néo-colonialiste, toute exploitation et toute discrimination, s'est prononcée en faveur de la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

54. Ce document, qui a une grande importance politique, demande des transformations radicales dans les relations économiques et internationales entre Etats ayant des régimes sociaux différents, compte tenu tout particulièrement des intérêts des pays en développement, afin de surmonter l'inégalité de situation dont souffrent les Etats d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine dans le système capitaliste des relations économiques mondiales. Notre délégation est convaincue que, à la présente session, les pays en développement ont pu se rendre compte très clairement quels étaient leurs amis et alliés.

55. Sans aucun doute, pour mettre en œuvre une coopération internationale fructueuse entre Etats dont les systèmes sociaux sont différents, il faut absolument se fonder sur le principe de la coexistence pacifique et appliquer ce principe dans les normes pratiques des relations entre Etats. La Déclaration constitue le progrès le plus grand qui ait été fait sur la voie de l'établissement de relations économiques internationales.

56. En principe, nous approuvons le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Certaines mesures exigent encore un examen plus approfondi.

57. Ma délégation estime que les résultats de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sont étroitement liés aux importantes décisions prises par l'Assemblée générale à sa vingt-huitième session et visant à renforcer la paix et la sécurité internationales, ainsi qu'à mettre fin à la course aux armements pour utiliser les ressources ainsi libérées dans l'intérêt du progrès économique et social.

58. M. ORTIZ DE ROZAS (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*] : Prenant la parole à la séance d'ouverture de cette sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale [2208^e séance], le Ministre des affaires étrangères de la République argentine, M. Alberto J. Vignes, a exposé notre position en cette heure historique que vit l'Organisation des Nations Unies et a fait part de la décision de l'Argentine

de travailler intensément à l'édification d'un nouvel ordre économique international, plus juste et plus équitable.

59. Nos objectifs, clairs et précis, ne sont pas la manifestation de vues isolées d'un seul pays qui lutte pour satisfaire ses aspirations; ils se confondent avec les intérêts vitaux de l'Amérique latine et du tiers monde.

60. Nous avons alors soutenu que, en tant que point de départ essentiel, il était indispensable que tous les gouvernements sans exception reconnaissent qu'il est nécessaire d'établir de nouveaux rapports fondés sur la profonde modification des règles du jeu en vigueur jusqu'ici et dont la caractéristique principale a été de promouvoir le progrès et le bien-être d'un petit nombre de nations privilégiées, aux dépens et au détriment de la grande majorité des peuples qui constituent la communauté internationale.

61. Un peu plus de trois semaines se sont écoulées depuis que nous avons entamé nos débats, remplis d'espoir mais aussi fermement résolus à ne pas nous convertir en complices passifs d'un autre échec dans le long cortège de réunions stériles qui se sont tenues au cours des 30 dernières années. Il est encourageant de constater que, grâce au travail inlassable et au dévouement persistant de nombreuses délégations, quelquefois dans des situations très difficiles, les efforts accomplis ont produit leurs fruits.

62. L'évolution de nos tâches et les résultats obtenus ont confirmé la justesse de notre point de vue et, bien que les aspirations n'aient pas été pleinement satisfaites, nous pouvons enregistrer des progrès concrets dans la bonne direction.

63. Nous sommes certains que les gouvernements qui ont participé à la session extraordinaire de l'Assemblée générale affrontent l'avenir non seulement avec une idée juste des exigences de notre situation actuelle, mais aussi avec une idée précise du chemin qu'il nous reste à parcourir.

64. Il convient, à notre avis, au moment où nos travaux touchent à leur fin, de souligner plusieurs conclusions.

65. La première, qui est fondamentale, est l'action remarquable et responsable de l'ensemble du Groupe des Soixante-Dix-Sept. Seules la confiance inébranlable et la solidarité entourant ses représentants et ses négociateurs ont permis que ce groupe s'acquitte avec succès de son mandat. Une idée claire de la réalité et des possibilités qu'elle offre a permis d'élaborer des compromis qui, sans renoncer aux objectifs à long terme, ont rendu viable un consensus général – le maximum qui soit compatible avec les positions d'autres pays et d'autres groupes – en même temps que l'adoption d'accords ayant trait à des situations spéciales qui exigent une action immédiate. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept part de cette session de l'Assemblée générale renforcé et consolidé.

66. La deuxième conclusion découle du contenu même des documents que nous avons adoptés. Nous avons demandé un nouvel ordre économique international, que notre délégation a appelé "relations nouvelles". La Déclaration et le Programme d'action ont ce sens et cette portée. Ils contiennent de nouvelles règles du jeu qui viennent donner forme, de plein droit, à ce nouvel ordre inter-

national. Et ils ne constituent pas des exceptions à des règles orthodoxes d'application générale, mais plutôt des règles permanentes et stables. Leur élaboration progressive dans les instances compétentes, leur mise en oeuvre, leur application future, constituent les étapes que doit parcourir la communauté internationale, étapes auxquelles viendront s'ajouter d'autres étapes au fur et à mesure que les nouveaux progrès de la coopération internationale le permettront.

67. La troisième conclusion est que ce résultat, malgré les subtilités d'interprétation qui peuvent se dégager de déclarations que d'autres délégations ont faites, découle d'un effort commun de tous les Etats Membres. C'est pourquoi nous espérons que nous sortirons tous de cette session extraordinaire animés aussi d'un nouvel esprit et d'une nouvelle détermination en vue d'édifier une structure de relations entre les pays qui consolide la paix et la justice internationales.

68. A ce propos, nous voudrions préciser que mon gouvernement n'estime pas qu'ici s'achève une étape. Bien au contraire, nous avons entamé ici un processus qui s'inspire de la Déclaration que nous avons adoptée et qui commence à se concrétiser dans notre programme d'action. Le nouvel ordre économique international, bien sûr, ne se réalisera pas seulement grâce à des déclarations. Il doit être réalisé par des faits.

69. La décennie des années 1970 a commencé dans un climat politique extrêmement propice. Les graves dangers qui menaçaient la paix mondiale, et qui étaient dus à la méfiance réciproque et aux tendances d'hégémonie des grandes puissances, disparaissent progressivement. L'esprit de compréhension et de coopération qui anime tous les peuples relègue au passé la suite alarmante de crises et d'affrontements, produit de la guerre froide. Cet état de choses positif qui prévaut aujourd'hui sur la scène internationale doit continuer de régner et s'enraciner profondément dans l'intérêt de toute l'humanité.

70. Mais, pour ce faire, il ne faut jamais oublier que la politique est un élément inséparable du facteur économique et social. On ne saurait concevoir un relâchement de la tension politique sans progrès parallèles, voire plus étendus encore, dans l'aspect urgent et essentiel des revendications économiques et sociales des pays moins avancés.

71. Nous sommes convaincus que le résultat principal de cette assemblée a été, précisément, de rétablir cette parité inéluctable.

72. M. KULAGA (Pologne) [*interprétation de l'anglais*] : La Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et les autres documents que vient d'adopter l'Assemblée générale concentrent l'attention de la communauté internationale sur la nécessité de reconstruire les relations économiques internationales en vue de modifier l'actuelle division internationale injuste du travail. La délégation polonaise appuie les principes progressistes contenus dans la Déclaration et qui devraient régir la coopération internationale, dont l'un des buts principaux est d'accélérer la croissance économique des pays en développement.

73. Notre point de vue sur les problèmes difficiles et complexes qui ont été examinés par la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale a été exposé par le Ministre des affaires étrangères de la Pologne et Président de la délégation polonaise, M. Stefan Olszowski, au cours de la discussion générale, le 22 avril [2224^e séance]. Nos activités au cours de la session extraordinaire ont également été motivées par notre désir d'ajouter à la notion de la coopération économique internationale la dimension politique appropriée correspondant aux nécessités de notre époque. Les mesures pratiques que nous avons prises à l'égard des pays en développement confirment notre volonté de continuer à coopérer de façon constructive avec ces pays. Dans nos programmes visant le développement accru de la coopération économique, nous tenons pleinement compte de ces besoins et de ces aspirations. Ces programmes font partie intégrante de nos propres plans économiques nationaux.

74. Nous poursuivrons cette politique dans l'esprit des recommandations que nous venons d'adopter et conformément aux principes de la coopération économique internationale, que nous avons toujours encouragée.

75. M. HANEKOM (Afrique du Sud) [*interprétation de l'anglais*] : Certains passages de la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et du Programme d'action sont inacceptables pour ma délégation. L'Assemblée sait de quels passages il s'agit; je n'ai donc pas besoin de les spécifier.

76. Pour cette raison, je tiens à déclarer officiellement que ma délégation est obligée de se dissocier de la Déclaration et du Programme d'action. Nous le regrettons, parce que nous appuyons l'objectif fondamental tendant à assurer un nouvel ordre économique qui corrigerait les déséquilibres économiques d'aujourd'hui et à aider les pays désavantagés, et que nous sommes prêts à y contribuer. Toutefois, nous n'avons pas eu d'autre choix.

77. M. SCALI (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Au moment où la session de cette assemblée touche à sa fin, il est temps d'établir le bilan. De bonnes choses ont été faites. La communauté mondiale, représentée par ses hommes d'Etat dirigeants, a consacré plusieurs semaines d'attention intense à la situation critique qui s'est fait jour dans le domaine de l'économie internationale. Nous croyons que c'était juste, approprié et utile. Un grand nombre de suggestions constructives ont été faites sur la manière de résoudre toute une série de problèmes dans ce domaine.

78. Je dois avouer que nous sommes déçus de voir qu'il n'a pas été possible de sortir de nos délibérations avec un accord unanime sur la manière de résoudre au mieux ces problèmes. Au cours des années, nous avons négocié au sujet de nos divergences sur des questions complexes en matière d'économie et de développement au sein de diverses autres instances appropriées. Nous mettons sérieusement en doute l'intérêt qu'il y a à adopter, sur des questions difficiles et controversées, des déclarations qui représentent le point de vue d'une seule faction.

79. Certains ont dit de la procédure suivie pour l'élaboration de ces documents qu'il s'agissait de la procédure du

“consensus”. Ma délégation estime que le mot “consensus” ne saurait être utilisé dans ce cas. Le document qui sera imprimé comme étant le produit écrit de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale ne représente pas, en fait – quelque nom qu'on lui donne –, un consensus selon l'acception habituelle de ce terme. Ma délégation n'a pas choisi de s'élever contre la résolution qui nous a été présentée ce soir, même si, au dernier moment, nulle mention n'a été faite du mot “consensus”.

80. L'intention, cependant, était claire. On voulait y voir une procédure de consensus, mais si nous avions fait objection à la dernière minute, cela n'aurait servi qu'à aggraver les divisions que nous avons essayé de notre mieux de faire disparaître au cours de ces dernières semaines.

81. Le document en question contient des éléments qu'appuient tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Il contient également des éléments que nombre d'Etats Membres de l'Organisation – grands et petits, et de tous les continents – n'acceptent pas. La délégation des Etats-Unis, comme bien d'autres, désapprouve fortement certaines dispositions du document et n'y a en rien souscrit. Le document que nous avons élaboré est un document politique important, mais il ne représente pas l'unanimité d'opinion au sein de cette assemblée. Dire de certaines de ces conclusions hautement controversées qu'elles sont “concertées” n'est pas seulement vain; c'est également nous leurrer. Ici, le rouleau compresseur n'est pas ce qu'il faut pour résoudre des problèmes vitaux et complexes.

82. Ce qui préoccupe principalement mon gouvernement, c'est d'apporter un secours immédiat et efficace aux pays en voie de développement les plus sérieusement touchés par les changements récents dans l'économie mondiale. Un programme d'action a été adopté, mais, en toute franchise, nous ne sommes pas convaincus qu'il répondra à ces besoins immédiats. Je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur le fait qu'hier encore ma délégation elle-même a avancé plusieurs idées à la Commission spéciale, qui visaient essentiellement ce domaine des besoins les plus critiques. Nous regrettons que, par manque de temps, il n'ait pas été possible de parvenir à un accord. Je voudrais cependant assurer l'Assemblée que mon propre gouvernement étudie sérieusement les mesures supplémentaires qu'il pourrait prendre pour venir en aide aux pays qui ont le plus souffert.

83. Les Etats-Unis restent profondément préoccupés par la nécessité d'un effort commun en vue de résoudre les difficultés que connaît la communauté internationale sur toute une gamme de questions, y compris les prix des produits de base, l'aide, le commerce, l'énergie, les produits alimentaires et la stabilité monétaire. Nous nous sommes engagés – et nous le demeurons – à chercher des solutions à ces questions, sur la base de la coopération et grâce à un consensus véritable, de préférence à un affrontement.

84. La sixième session extraordinaire a reconnu que l'humanité a un sort commun. Nos pays se sont réunis en une seule instance pour s'atteler à des problèmes naguère considérés comme nationaux : inflation, croissance économique, alimentation des affamés et amélioration du sort des pauvres.

85. Le problème a consisté à accepter le fait que nous dépendons les uns des autres et de nous mettre d'accord sur un programme d'action en commun en vue d'améliorer la qualité de la vie sur notre planète. La réussite ne dépend pas d'une nation ou d'un groupe de nations cherchant à imposer sa volonté. Elle ne sera pas assurée non plus à la suite d'une seule session de l'Assemblée générale.

86. Trop souvent dans le passé cette organisation a été l'instance de promesses manquant de réalisme et d'engagements non tenus. Trop souvent, l'idéal l'a emporté sur le possible, et il n'en est souvent résulté que des frustrations et des déceptions accrues. Au cours de leur histoire, les Etats-Unis n'ont jamais pris d'engagements qu'ils n'avaient pas l'intention de respecter. Ainsi, comme le Secrétaire d'Etat, M. Kissinger, l'a dit récemment aux Ministres des affaires étrangères de l'Amérique latine et des Antilles, les Etats-Unis ne promettent que ce qu'ils peuvent faire. Et nous ferons en sorte que ce que nous pouvons faire compte.

87. C'est dans cet esprit que le Secrétaire d'Etat, M. Kissinger, parlant au nom du président Nixon, lors de son allocution devant cette assemblée il y a deux semaines [2214^e séance], a annoncé que les Etats-Unis s'engageaient à déployer des efforts importants au service du développement. Il a déclaré que les Etats-Unis feraient une contribution importante en vue de répondre aux besoins particuliers des nations les plus pauvres.

88. Nous avons présenté des propositions concrètes et des engagements bien précis afin d'assurer un approvisionnement suffisant en énergie à un prix équitable, arriver à un équilibre plus stable entre l'offre et la demande de matières premières, réduire l'écart entre la croissance démographique et la production alimentaire, édifier un système commercial, monétaire et d'investissement qui encourage la croissance économique plutôt que la guerre économique et à amener les meilleurs spécialistes de toutes les nations à se servir de la science pour régler les problèmes que la science a contribué à créer.

89. Il est facile d'accepter un autre ensemble de principes, un autre programme d'action, d'autres mesures que d'autres nations pourraient prendre. Mais chaque nation doit se demander ce qu'elle peut faire et quelle contribution elle est en mesure d'apporter. Les besoins des pauvres ne seront pas satisfaits par des promesses vides; les exigences d'une économie globale en expansion ne seront pas satisfaites par de nouvelles restrictions sur l'offre et la demande; l'interdépendance croissante de toutes les nations ne pourra être traitée sur la base d'un affrontement.

90. Il y a des dispositions dans la Déclaration et dans le Programme d'action auxquelles le Gouvernement des Etats-Unis ne pourra pas apporter son appui. Je traiterai ici uniquement de nos réserves les plus importantes.

91. Le sujet le plus difficile, peut-être, que traite la Déclaration est celui de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles. On se souviendra que c'est un problème qui a été traité avec succès par l'Assemblée générale en 1962, lorsque, au cours d'une réunion de spécialistes de pays développés et de pays en développement, l'on a abouti à un large accord sur les dispositions de la résolution 1803 (XVII). La délégation des Etats-Unis

regrette que la solution transactionnelle que constitue la résolution 1803 (XVII) n'ait pas été reprise dans cette déclaration. Si elle l'avait été, les Etats-Unis auraient été heureux d'apporter leur appui. La résolution 1803 (XVII) prévoit, entre autres choses, que lorsque les propriétés étrangères sont nationalisées des compensations appropriées doivent être versées conformément au droit international et national; elle prévoit également que les accords d'investissement étranger par les Etats et entre ceux-ci doivent être observés de bonne foi. En revanche, la Déclaration actuelle n'associe pas le droit à la nationalisation au devoir de verser des compensations conformément au droit international. C'est pour cette raison que nous ne pensons pas que cette formule soit complète ou acceptable. Le droit international en vigueur ne peut et ne saurait être influencé par l'adoption de cette résolution.

92. Les Etats-Unis n'appuient pas les dispositions de la Déclaration qui ne traitent que de l'exercice de la pression économique à certaines fins, sans condamner d'une manière générale l'exercice de la pression économique. A ce propos, la Déclaration contraste d'une façon défavorable avec la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies [*résolution 2625 (XXV)*]. Les Etats-Unis ne sauraient non plus appuyer les dispositions de la résolution qui visent le recouvrement et la restitution complète pour l'exploitation de certaines ressources et les dommages causés à certaines personnes.

93. Les Etats-Unis ne sauraient non plus accepter l'idée d'associations de producteurs comme étant un moyen viable de promouvoir le développement, ou comme méthode permettant d'établir un rapport entre les prix à l'importation et les prix à l'exportation. Des tentatives artificielles pour établir des marchés qui ignorent les réalités économiques et les intérêts légitimes des consommateurs et des producteurs risquent d'entraîner un affrontement politique, d'une part, et un échec économique, d'autre part.

94. Je voudrais également mentionner la partie de la Déclaration où il est question de la réglementation et de la supervision des activités des sociétés multinationales. Les Etats-Unis sont d'avis que les sociétés multinationales doivent agir en tant que citoyens honnêtes des Etats dans lesquels elles opèrent, et que ces sociétés multinationales sont sujettes à la supervision et à la législation des pays dans lesquels elles opèrent; mais ce règlement et cette supervision doivent être non discriminatoires et conformes aux normes du droit international.

95. Le Programme d'action, à notre avis, comporte trop d'éléments contestables pour que nous puissions les relever et les analyser en détail dans une déclaration aussi brève. Parmi ces éléments, je mentionnerai les accords de commercialisation sur les produits de base où l'on ne tient pas compte des intérêts des consommateurs, et les propositions peu viables visant à établir des rapports artificiels et fixes des prix entre les prix à l'exportation et les prix à l'importation des pays en développement. Notre scepticisme à l'égard des accords sur les produits de base est bien connu, mais nous sommes disposés à les réexaminer cas par cas. Les négociations actuellement en cours au sein de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

(GATT) et les autres mesures que nous appuyons peuvent permettre d'accroître le commerce des pays en développement, mais il est hors de question pour nous de réserver une proportion précise de notre marché aux pays en développement. Nous nous opposons à ce que l'Assemblée fasse des recommandations à l'heure actuelle sur les dispositions ayant trait au lien entre les droits de tirage spéciaux et le financement du développement, sur les dispositions visant à réformer les institutions financières internationales et sur la subvention des paiements d'intérêt et autres questions relevant du FMI.

96. Au moment où cette session extraordinaire de l'Assemblée générale touche à sa fin, il se dégage pour nous tous une préoccupation essentielle. Plusieurs des pays moins développés du monde sont affligés par les maux économiques les plus sérieux et les plus paralysants de notre temps. Le monde industrialisé connaît des dislocations similaires, mais ce monde est mieux préparé pour s'en guérir.

97. Avant l'ouverture de cette session extraordinaire, la délégation des Etats-Unis, dans un esprit de compromis et de conciliation, avait déclaré qu'elle était prête à négocier. Notre attitude reste la même, et elle continuera de l'être tant que les Nations Unies et les pays, sur une base individuelle, chercheront à alléger le fardeau des pays moins développés.

98. Malheureusement, nous avons eu très peu de temps pour examiner les programmes destinés aux pays les plus nécessiteux. Nous regrettons cependant que l'on n'ait pas trouvé le moyen, même à une heure tardive, d'examiner plusieurs propositions de fond.

99. Je voudrais signaler une vérité évidente. Malgré une multitude de déclarations publiques, des centaines d'heures de discussion détaillée et des milliers d'heures de consultations, nous ne sommes pas encore arrivés à un accord sur le genre d'action coordonnée qui apportera le secours urgent et immédiat que cette crise exige d'une façon impérative.

100. Les mots ne peuvent pas nourrir les affamés, pas plus qu'ils ne peuvent aider les démunis. L'élévation soudaine du coût de la vie est toujours un fardeau pour les pauvres. Cette heure exige que nous fassions autre chose que de prononcer des paroles et faire des promesses qui ne se concrétiseront que dans plusieurs mois, si elles se concrétisent jamais. Nous sommes-nous montrés à la hauteur du défi ?

101. Bien que cette assemblée ait accompli quelque chose, nous ne pouvons pas rentrer chez nous convaincus que nous avons déjà accompli notre tâche essentielle.

102. Chaque délégation devra rentrer chez elle en étant décidée à jouer son rôle afin de faire face à la crise immédiate, défi que notre communauté internationale interdépendante doit relever.

103. Je puis assurer cette assemblée que les Etats-Unis feront leur part.

104. M. GEHLHOFF (République fédérale d'Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Pour la première fois dans

l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, une session extraordinaire de l'Assemblée générale a été convoquée dans le but exclusif d'examiner des questions économiques et des questions relatives au développement. Ainsi, les Nations Unies ont fait un nouvel effort, un effort déterminé, en vue de "favoriser", comme cela est stipulé dans la Charte, "le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande", en vue aussi d'utiliser un mécanisme international afin de favoriser le progrès économique et social de tous les peuples. Mon gouvernement fait siens tous ces efforts. La politique de mon gouvernement a toujours été, par le passé, d'encourager la coopération économique avec les pays en développement et leur intégration dans l'économie mondiale. Mon gouvernement est déterminé à appuyer toutes les mesures et toutes les actions pouvant conduire à une amélioration de l'ordre économique international.

105. Cette session extraordinaire s'est trouvée en face d'une tâche difficile, mais, grâce au travail de toutes les délégations et grâce à l'esprit général de coopération, il a été possible de réaliser des progrès importants. Je voudrais, tout particulièrement, exprimer la gratitude de ma délégation au Président de l'Assemblée générale pour la façon éclairée dont il a dirigé les travaux, et au Président de la Commission spéciale pour les efforts qu'il a déployés sans relâche afin que l'on puisse arriver à un compromis.

106. Je voudrais maintenant examiner dans le détail les documents que nous avons adoptés. Nous nous félicitons de l'adoption de la Déclaration de principes [résolution 3201 (S-VI)], laquelle, nous en sommes convaincus, ouvrira la voie à un nouvel ordre économique. Mon gouvernement reconnaît le droit de souveraineté permanente des Etats sur leurs ressources naturelles, y compris le droit à la nationalisation. Ce droit est inclus dans les normes du droit international et devrait être, à notre avis, exercé conformément à ces normes. Mon gouvernement estime qu'il est nécessaire d'assurer des prix équitables et justes pour les biens exportés et importés, mais, toutefois, une relation de prix fixes pourrait suspendre le mécanisme des marchés, qui est nécessaire au bon fonctionnement de l'économie mondiale.

107. Mon gouvernement a également certains doutes quant aux associations de producteurs. Ces doutes ne se posent pas quant à l'existence même de telles associations, mais mon gouvernement se montre préoccupé du fait que la politique de telles associations pourrait conduire à de nouvelles dépendances et porter préjudice à un libre échange des biens.

108. En ce qui concerne le Programme d'action, on a réalisé des progrès considérables au cours des derniers jours en permettant de rapprocher des positions qui étaient à l'origine très éloignées les unes des autres. Le Programme qui a été présenté contient des propositions auxquelles mon gouvernement souscrit entièrement. D'un autre côté, on suggère certaines mesures qui ne nous semblent pas réalisables ou ne semblent pas pouvoir permettre une coopération économique internationale plus étroite. Ce n'est certes pas un manque de volonté politique qui me pousse à faire état de ce point de vue. Bien au contraire, nous sommes convaincus que la volonté politique s'applique le mieux lorsqu'elle se fonde sur la réalité.

109. Je ne veux pas entrer dans le détail des réserves qu'éprouve ma délégation à l'égard du Programme d'action. Il conviendra d'en parler lorsque les points pertinents seront examinés au sein des différents organes compétents de l'Organisation des Nations Unies. J'aimerais toutefois mentionner brièvement certains points importants.

110. En ce qui concerne la section I de la résolution 3202 (S-VI), je suis obligé de dire que les conditions du marché des produits de base varient tellement que des mesures s'appliquant à certains produits de base ne pourront être adoptées qu'à la suite d'un examen, cas par cas. Nous sommes en faveur d'ajustements structurels qui permettent d'intégrer d'une façon plus étroite et plus équitable les pays en développement dans la division internationale du travail. Toutefois, les mesures structurelles ne devraient pas conduire à sacrifier des branches saines et viables de l'économie. La mise en oeuvre du code de conduite des conférences maritimes devrait être, de l'avis de mon gouvernement, examinée par la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. Quant au fret et aux assurances, je tiens à souligner que mon gouvernement n'a pas les moyens d'établir ou de subventionner les taux de fret ni d'influencer les coûts d'assurances.

111. Quant à la section II de ce programme d'action, je dirai, premièrement, que la réforme du système monétaire international a fait l'objet d'une discussion intensive au cours de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale, dont les résultats ont été reflétés dans la résolution 3084 (XXVIII). Nous pensons que la formule à laquelle on est arrivé, après des négociations approfondies, constitue un compromis bien équilibré, mais nous ne voulons pas anticiper d'autres décisions que pourraient prendre les organes du FMI chargés de cette réforme. Nous croyons en la nécessité de mesures mondiales pour contenir l'inflation. Des mesures isolées en vue d'empêcher le transfert de l'inflation sont impossibles ou ne permettent pas de freiner l'inflation en général. Mon gouvernement ne voit aucun moyen de garantir la valeur réelle des réserves de devises. L'établissement des droits de tirage spéciaux dans leur ensemble devrait être fondé sur le critère de besoins en liquidités, orientés dans le sens d'une stabilité à l'échelle mondiale. Des droits de tirage spéciaux établis sans tenir compte d'un tel critère ne seraient d'aucune utilité pour les pays en développement.

112. Deuxièmement, en ce qui concerne la mise en oeuvre de la Stratégie internationale du développement, à propos du transfert des ressources, je tiens à rappeler les réserves faites par ma délégation lors de l'adoption de cette stratégie. De plus, rien ne devrait être fait ici qui anticipe les résultats de l'examen, à la Banque mondiale, concernant l'amélioration de son processus de prise de décision. Ma délégation estime qu'on ne peut pas influencer des contrats de crédits privés en vue de réduire la dette extérieure des pays en développement.

113. La République fédérale d'Allemagne adopte un point de vue positif à l'égard du Programme spécial et s'efforcera d'augmenter son assistance globale aux pays en développement afin de fournir des moyens supplémentaires pour prendre des mesures spéciales qui permettent de dépasser le montant de l'assistance accordée jusqu'à présent.

114. Nous ne pouvons bien entendu prendre des décisions budgétaires en dehors du processus démocratique. A notre avis, toutes les mesures énumérées au paragraphe 3 du Programme spécial, dans la section X de la résolution, ne constituent pas des plans réalisables. Nous nous concentrerons sur les points que nous considérons comme susceptibles de solutions réelles; ceux-ci comprennent les engrais et le programme d'assistance alimentaire.

115. Je dirai maintenant quelques mots au nom de la Communauté économique européenne qui, par le truchement du Président de son conseil, a déclaré, dès le début de cette session extraordinaire [2209^e séance], qu'elle était consciente de l'ampleur des problèmes pour l'examen desquels cette session a été convoquée et de la nécessité de trouver des solutions urgentes à l'instabilité et aux perturbations existant actuellement dans les courants d'échanges, en vue de réaliser un système économique international équitable pour toutes les nations et fondé sur leur interdépendance accrue. La Communauté, tout autant que ses Etats membres, a, au cours de cette session, participé aux discussions d'une manière active et dans un sens constructif. En procédant ainsi, avec un esprit ouvert, elle a fait ressortir sa volonté d'être un partenaire valable pour les pays en développement.

M. Kinene (Ouganda), vice-président, prend la présidence.

116. En ce qui concerne les textes qui viennent d'être adoptés par l'Assemblée générale, nous aimerions formuler les réserves et les interprétations suivantes.

117. Tout d'abord, la Communauté économique européenne et ses Etats membres, tout en étant désireux d'accroître leur assistance aux pays en développement, ne peuvent néanmoins envisager le transfert automatique des recettes provenant de leur politique d'importation ou de leur système fiscal.

118. D'autre part, la Communauté économique européenne a régulièrement amélioré et étendu le système des préférences généralisées qu'elle applique. Elle estime toutefois qu'en ce qui concerne les produits de base sur les marchés internationaux, la situation exige d'autres solutions.

119. La Communauté économique européenne a toujours accepté d'examiner les possibilités d'un financement compensatoire au sein des organismes internationaux compétents; elle estime toutefois que cette question devrait continuer d'être traitée dans ces organismes.

120. Tout en reconnaissant que les stocks régulateurs peuvent, dans certains cas, constituer un facteur utile dans le cadre des accords concernant les produits de première nécessité, la Communauté est d'avis que, du moment que le but de tels stocks est d'aider à stabiliser les marchés, ils sont de ce fait favorables à tous les pays, en particulier aux pays en développement, producteurs ou consommateurs.

121. Pour ce qui est des négociations commerciales multilatérales, la Communauté a souscrit à la Déclaration de Tokyo¹, selon laquelle ces négociations seraient menées sur

la base des principes de l'avantage mutuel, de l'engagement mutuel et de la réciprocité globale, compte tenu de la clause de la nation la plus favorisée, sans que l'on escompte une réciprocité des engagements dans le cas des pays en développement et en reconnaissant la nécessité d'un traitement différentiel en ce qui les concerne afin d'améliorer leur situation.

122. Enfin, pour ce qui est des mesures d'urgence, la Communauté économique européenne et ses Etats membres n'oublient pas la situation critique créée par les récentes hausses des prix des produits importés dont certains pays, surtout parmi les nations en développement, ont un besoin vital. Ils se déclarent résolus à étudier, de concert avec tous les Etats et les organisations internationales intéressés, les procédures les plus efficaces de mise en oeuvre d'un projet d'aide internationale exceptionnelle permettant de surmonter les difficultés que connaissent les pays en développement. La Communauté et ses Etats membres sont prêts, quant à eux, à jouer un rôle actif dans une telle entreprise et à contribuer de manière considérable à ces efforts, à condition que les autres membres de la communauté des nations veuillent se joindre à eux.

123. M. RYDBECK (Suède) [*interprétation de l'anglais*] : Les deux documents adoptés grâce au consensus de ce soir sur l'instauration d'un nouvel ordre économique international sont de la plus haute importance. Ainsi, les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont déclaré leur intention de répartir plus équitablement les ressources mondiales et de réduire le fossé qui se creuse toujours davantage entre pays développés et pays en développement. Nous rendons hommage aux représentants qui, par leurs efforts inlassables, ont rendu possible l'élaboration de ces documents, et en particulier au Président de la Commission spéciale.

124. A notre avis, cette session de l'Assemblée marque une date dans l'histoire des Nations Unies. Les Etats Membres ont fait preuve d'un esprit de coopération très encourageant. A partir de positions d'intérêts opposés, ils ont consenti de grands sacrifices dans le but de donner une base solide à la noble tâche que nous avons entreprise, à savoir établir des rapports plus équitables entre les nations.

125. Les résultats de cette session de l'Assemblée laissent espérer que les travaux futurs dans d'autres domaines des activités des Nations Unies mèneront à des succès analogues grâce à la négociation et à la coopération dont bénéficieront tous les Etats Membres.

126. Je vais maintenant faire quelques brèves observations concernant certains points précis des documents que nous venons d'adopter.

127. Notre délégation est en faveur bien entendu de rapports plus justes et plus équitables entre, d'une part, les prix des produits exportés par les pays en développement et, d'autre part, ceux des produits qu'ils importent, mais à notre avis il ne serait pas faisable, sur le plan technique et sur le plan pratique, d'établir entre les deux un lien précis. Nous partageons l'opinion que la coopération entre producteurs parmi les pays en développement devrait être facilitée dans le cadre d'une structure internationale plus vaste qui tiendrait compte des intérêts légitimes de tous les pays.

¹ Déclaration du 14 septembre 1973 approuvée à la réunion ministérielle des parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, tenue à Tokyo.

128. Le Programme d'action comporte plusieurs points, notamment aux sections I, II et VIII, qui, à notre avis, seraient susceptibles d'améliorations. Je relèverai en particulier les questions relatives au remboursement des recettes provenant des droits de douane, des impôts, des nouvelles sommes investies dans la production des matières synthétiques, et également l'alinéa *b* du paragraphe 3 de la section I, sous le titre "Commerce général". Nous croyons aussi qu'il est important que le texte de compromis que constitue la Déclaration de Tokyo soit dûment respecté et que nous évitions tous changements dans les objectifs convenus au cours de ces négociations. En ce qui concerne les paragraphes sur les transports, nous avons clairement exposé notre position sur le code de conduite des conférences maritimes à la Conférence de Genève² où, pour des raisons que nous avons données alors, nous avons été obligés de voter contre ce code.

129. Nous avons accepté la section II concernant les questions monétaires figurant dans le Programme d'action, étant entendu que toute réforme devrait être fondée sur la notion des besoins globaux en liquidités et sur la disponibilité des ressources financières, afin d'assurer la stabilité monétaire.

130. En ce qui concerne la question d'un accroissement de la composante officielle du montant net de transferts de ressources financières aux pays en développement, notre ministre du commerce a dit, lors de la discussion générale [2219^e séance], que 8 milliards de dollars supplémentaires seraient mis à la disposition des pays les plus pauvres si les pays développés, l'année prochaine, répondent à l'objectif fixé par la Stratégie internationale du développement de fournir une aide officielle égale à 0,7 p. 100 de leur produit national brut. Cela constitue, à notre avis, un but d'assistance réelle.

131. Il faut faire la distinction entre les capitaux privés et les investissements officiels dans les pays en développement. Les effets des investissements privés sur le développement ne pourront être connus qu'après une analyse politique et économique menée avec soin pour chaque cas particulier.

132. Nous considérons que le Programme d'action définit un ensemble de directives importantes pour les efforts que doivent faire les Etats Membres ainsi que les organisations de la famille des Nations Unies pour donner suite au principe contenu dans la Déclaration. Pour notre part, nous allons, à partir de maintenant et en coopération avec tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, faire tout ce que nous pourrons pour nous y conformer.

133. Nous sommes vraiment très heureux qu'il ait été possible, en dépit du peu de temps dont nous disposons, de parvenir à un accord sur un programme spécial, y compris notamment sur les mesures d'urgence destinées à alléger les difficultés des pays en développement les plus gravement affectés par la crise économique. Sans cela, il n'aurait pas été possible de dire que la session extraordinaire de l'Assemblée générale a atteint les buts qui étaient à l'origine de sa convocation.

² Conférence de plénipotentiaires des Nations Unies sur un code de conduite des conférences maritimes, tenue à Genève du 12 novembre au 15 décembre 1973 (première partie) et du 11 mars au 6 avril 1974 (deuxième partie).

134. M. KARHILO (Finlande) [*interprétation de l'anglais*] : Le Gouvernement finlandais fut parmi les premiers à appuyer l'initiative algérienne de la convocation de l'Assemblée générale en session extraordinaire afin de tenter, pour la première fois, de traiter des problèmes des matières premières et du développement d'une manière globale et intégrée. Je suis maintenant autorisé à déclarer que le Gouvernement de la Finlande accepte – et, en fait, appuie pleinement – la conclusion de nos travaux telle qu'elle a été présentée dans les documents dont l'Assemblée est saisie. Mon gouvernement se félicite particulièrement de la volonté politique commune et déterminée exprimée par la communauté internationale de travailler en commun à la solution des problèmes économiques qui se posent à nous; il se félicite aussi de la résolution de travailler intensément à l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial qui est mentionné dans la Déclaration adoptée par l'Assemblée et qui a l'appui total de mon gouvernement.

135. De même, la Finlande appuie le Programme d'action qui constitue, selon nous, une condition préalable pour donner une signification véritable aux principes contenus dans la Déclaration. Certaines des mesures recommandées dans le Programme posent à la Finlande, pays industrialisé mais qui n'en est pas moins importateur de capitaux, des problèmes évidents. Toutefois, ma délégation voit dans le Programme le point de départ d'un processus important pour le fonctionnement pratique du nouvel ordre économique. Ce processus fonctionnant dans le cadre du système des Nations Unies, nous aurons la possibilité d'évoquer les problèmes qui se posent du fait de notre position particulière.

136. Pour conclure, je voudrais parler du Programme spécial et des mesures urgentes contenues dans la section X du Programme d'action en faveur des pays en développement les plus gravement affectés par la crise économique. Mon gouvernement se félicite de l'adoption du Programme spécial, qui constitue une reconnaissance du principe de l'interdépendance de toutes les nations, interdépendance qui doit être la pierre angulaire du nouvel ordre économique international. C'est dans cet esprit que le Gouvernement finlandais s'est déjà engagé à l'égard de ce programme et qu'il a adopté des mesures urgentes pour déterminer la meilleure façon pour lui de participer aux mesures supplémentaires concernant la mise en oeuvre du Programme spécial.

137. M. RAE (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation canadienne s'est jointe à la décision qui a marqué la conclusion de cette session extraordinaire. Nous l'avons fait pour montrer que le Canada appuie fermement l'objectif fondamental de la session, à savoir une accélération du taux de développement des pays en développement et une répartition plus équitable des ressources économiques du monde.

138. Toutefois, ma délégation estime nécessaire de faire des commentaires sur certaines des dispositions particulières des documents. Je parlerai tout d'abord de la Déclaration.

139. Notre discussion de l'alinéa *e* du paragraphe 4, qui porte sur la souveraineté permanente et la nationalisation, a révélé un accord général sur le principe fondamental selon lequel chaque Etat jouit, dans le cadre de son territoire,

d'une souveraineté permanente sur ses ressources naturelles et sur toutes les activités économiques. Le problème que nous n'avons pas pu résoudre porte sur la détermination des principes juridiques à appliquer lorsqu'un Etat, dans l'exercice de sa souveraineté permanente, adopte des mesures de nationalisation. Ma délégation estime que le droit d'un Etat de procéder à des nationalisations doit s'exercer conformément aux règles généralement acceptées du droit international ainsi qu'à la pratique régissant de tels actes.

140. La délégation canadienne voudrait exprimer des réserves en ce qui concerne l'alinéa *f* du paragraphe 4, qui, tel qu'il est formulé, semble ne pas être conforme à la pratique internationale.

141. En ce qui concerne l'alinéa *j* du paragraphe 4, la délégation canadienne appuie l'objectif de prix justes et équitables pour les marchandises exportées par les pays en développement et interprète ce paragraphe comme l'expression de cette intention.

142. Ma délégation est en mesure d'appuyer l'alinéa *s* du paragraphe 4, mais nous voudrions espérer que la coopération entre pays en développement s'harmonisera avec leurs obligations internationales.

143. En ce qui concerne l'alinéa *t* du paragraphe 4, ma délégation reconnaît le droit des pays exportateurs de matières premières de demander une rémunération équitable pour leurs ressources, tout comme les consommateurs ont le droit de s'associer pour protéger leurs intérêts. Mais, pour la délégation canadienne, le principe qui découle de la reconnaissance de l'interdépendance économique des Etats — principe qui constitue le fondement de toute cette déclaration — est la nécessité d'établir une coopération mutuellement avantageuse entre Etats producteurs et Etats consommateurs. Or, selon nous, ce paragraphe n'exprime pas exactement ce principe.

144. Je passe maintenant au Programme d'action.

145. La délégation canadienne reconnaît la nécessité de l'adoption de mesures urgentes pour alléger les difficultés immédiates qui se posent aux pays en développement les plus sérieusement affectés par la crise économique. Le Canada estime que de telles mesures sont vitales et nécessaires, et il faut rappeler qu'au cours de la discussion générale de cette session extraordinaire le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. Mitchell Sharp, a annoncé que le Canada lui-même adoptait un certain nombre de mesures concrètes dans ce sens [2211^e séance]. Nous espérons que d'autres pays favorisés ainsi que la communauté internationale tout entière adopteront aussi une attitude positive.

146. Toutefois, nous avons quelques difficultés avec le Programme d'action qui figure dans les documents que nous venons d'adopter. S'il y avait eu un vote par division pour le Programme d'action, ma délégation aurait été forcée de s'abstenir. Notre réserve découle du fait que, étant donné le peu de temps dont disposait cette session extraordinaire, il n'a pas été possible d'insérer dans le texte des problèmes économiques, commerciaux et monétaires qui auront des effets à long terme pour tous les membres de la communauté internationale. Il n'a pas non plus été possible,

étant donné également le manque de temps, soit d'harmoniser le texte du Programme d'action avec celui de la Déclaration, soit de réconcilier les illogismes et les contradictions qui se trouvent dans ce programme. Je crois que cela aurait un effet contraire que d'aborder en détail maintenant ces problèmes, étant donné l'heure tardive.

147. Mais ma délégation espère sincèrement que le travail effectué sur ces problèmes importants pourra se poursuivre dans d'autres organisations et organes appropriés, aussi bien au sein de l'Organisation des Nations Unies qu'à l'extérieur. En vérité, nous pensons que la discussion qui a commencé ici, les points de vue que nous avons échangés et le travail très approfondi qui a été fait permettront aux gouvernements de se pencher sur ces questions de façon plus ferme dans des institutions plus spécialisées. Nous espérons également que ces discussions donneront encore un élan nouveau à des mesures bilatérales et multilatérales pour apporter un secours immédiat aux pays en développement les plus sérieusement touchés par les troubles économiques récents.

148. J'aimerais, brièvement, faire quelques observations supplémentaires qui concernent directement la section X du Programme d'action.

149. La délégation canadienne appuie la section X, le Programme spécial, y compris notamment les mesures d'urgence. Nous le faisons car nous estimons qu'il est nécessaire de prendre des mesures d'urgence pour aider les pays en développement les plus sérieusement touchés par la crise économique.

150. Immédiatement avant cette session extraordinaire, le Gouvernement canadien avait décidé de fournir un montant supplémentaire de 100 millions de dollars en plus des programmes d'assistance pour le développement déjà prévus pour faire face aux besoins d'urgence des pays en développement les plus touchés, en particulier dans les domaines des engrais et des produits alimentaires. Ces fonds ont maintenant été versés. Nous avons souligné à cette session qu'un effort renouvelé de la coopération internationale est nécessaire où l'on devrait utiliser complètement les institutions internationales établies et reconnues qui ont l'expérience et les connaissances techniques pour appuyer le développement. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme alimentaire mondial, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et les banques régionales de développement sont les dépositaires des connaissances techniques qui sont maintenant à la disposition de la communauté internationale. En tant que tels, ils offrent un moyen tout prêt permettant d'adopter des mesures rapides et efficaces.

151. Nous appuyons l'appel pour des efforts d'urgence que devra lancer le Secrétaire général — qui a montré tant d'intérêt pour tous ces problèmes au cours des dernières semaines — comme il est indiqué au paragraphe 2 du Programme spécial. Nous pensons que la portée de ce programme aurait plus de valeur s'il était concentré sur des mesures urgentes pour la période d'urgence plutôt que sur les problèmes plus généraux du développement. A ce sujet, nous trouvons que la formule qui se trouve au paragraphe 1, liant les dates du Fonds spécial à ce qu'il reste à courir de la deuxième Décennie du développement n'est pas satisfai-

sante. A propos du Fonds spécial qui est mentionné au paragraphe 5, quelques gouvernements, en particulier ceux qui, traditionnellement, n'ont pas donné d'appui financier aux institutions existantes des Nations Unies, penseront peut-être que ce fonds est le meilleur canal pour une assistance urgente aux pays en développement les plus sérieusement touchés par les derniers événements économiques. A notre avis, il faut utiliser au maximum les institutions internationales pour le développement. Le Canada, quant à lui, a accepté de faire une contribution de 276 millions de dollars pour la quatrième période de l'Association internationale de développement.

152. Le texte de cette section va un peu plus loin que la portée des mesures spéciales que nous avons d'abord envisagées. Aux paragraphes 3 et 8, un certain nombre de questions monétaires sont soulevées. En acceptant ce programme spécial dans son ensemble, nous ne voulons pas que l'on pense que nous préjugeons nos positions sur une série de consultations en cours sur des questions monétaires sous les auspices du FMI. Nous espérons qu'une décision sera prise très bientôt quant à la création et au mécanisme des nouvelles facilités de crédit envisagées maintenant au FMI en vue d'atténuer la situation des balances de paiements des pays en développement qui va en se détériorant, en particulier pour ceux les plus touchés par les derniers événements économiques. Pour ce qui est du paragraphe 4, le Canada continuera à considérer favorablement les problèmes de dettes des pays en développement.

153. Notre appui pour la section X, dans son ensemble, doit être considéré comme un reflet de notre détermination de faire tous les efforts possibles pour répondre aux besoins urgents et immédiats des pays en développement les plus touchés par les désastres économiques.

154. Enfin, j'aimerais conclure en disant que les négociations approfondies qui ont eu lieu à propos de ces documents au cours de toute la session extraordinaire ont clairement démontré la possibilité d'une plus large coopération entre les pays en développement et les pays développés, entre les pays producteurs et les pays consommateurs, ainsi qu'à propos des questions traitées par ces documents, et ceci plus que jamais. Nous espérons sincèrement que le travail que nous avons réalisé ensemble et les progrès accomplis vers la coopération au cours de cette session extraordinaire se refléteront dans d'autres organismes, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Organisation des Nations Unies.

155. M. LONGERSTAEY (Belgique): Le porte-parole d'un pays membre de la Communauté économique européenne a exprimé les réserves et commentaires que la Communauté et ses Etats membres ont estimé devoir présenter en tant que tels. Il va de soi que la délégation belge, ainsi que celle du Grand-Duché de Luxembourg, au nom duquel je prends aussi la parole, appuient cette intervention.

156. En ce qui concerne la Déclaration, l'acceptation par les délégations belge et luxembourgeoise de l'alinéa *e* du paragraphe 4, relatif à la souveraineté des Etats sur leurs ressources naturelles, doit être comprise conformément à l'attitude que les Etats membres de la Communauté économique européenne ont adoptée lors de la troisième

session du Groupe de travail chargé d'élaborer la Charte des droits et devoirs économiques des Etats.

157. Au demeurant, l'ensemble des intentions et des principes énoncés dans cette déclaration mériteront d'être clarifiés dans le contexte des discussions sur la Charte, aux principes de laquelle la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg ont adhéré d'emblée puisqu'ils ont voté en sa faveur à la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) à Santiago. C'est ainsi que nous comprenons le paragraphe 6 où il est dit que "la présente Déclaration fournira une source d'inspiration supplémentaire" à l'élaboration d'une charte.

158. S'agissant du Programme d'action, nous voudrions faire les observations suivantes. Pour nous, à la section I, l'alinéa *c* du paragraphe 1, relatif aux associations de producteurs, doit se comprendre dans le cadre de la coopération internationale explicitement mentionnée à l'alinéa *t* du paragraphe 4 de la Déclaration.

159. Quant à l'alinéa *d* du paragraphe 1 du Programme d'action, nous continuons à penser que l'établissement d'un lien direct entre les prix des importations et des exportations comporterait de sérieux inconvénients.

160. Par ailleurs, nous appuyons tout particulièrement dans ce programme d'action celles des dispositions qui visent à assurer une évolution favorable des marchés des matières premières, sujet principal de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale.

161. Mais, afin de parvenir à un fonctionnement harmonieux des marchés internationaux, il convient de ne pas perdre de vue qu'un élément important de la stabilité de ceux-ci est constitué par l'approvisionnement régulier à des conditions équitables, comme l'a d'ailleurs déclaré M. Walter Scheel, président du Conseil des ministres de la Communauté économique européenne, parlant au nom de la Communauté [2209^e séance].

162. Nous comprenons, d'autre part, les dispositions contenues dans l'alinéa *f* du paragraphe 4 de la section I – relatif à certaines mesures dont devraient s'abstenir les pays développés – comme ne portant aucun préjudice aux engagements assumés par la Belgique et le Luxembourg dans un cadre international ou européen.

163. En ce qui concerne la section II, les efforts pour réformer le système monétaire international et pour financer le développement – tels qu'ils sont mentionnés dans les paragraphes 1 et 2 – devront pleinement tenir compte des travaux en cours en ces domaines dans les enceintes internationales appropriées.

164. De même, les dispositions relatives au transfert de la technologie, qui figurent à la section IV, et aux activités des sociétés transnationales, à la section V, devraient se réaliser en parfaite harmonie avec les travaux et études entrepris respectivement à la CNUCED et à l'ONU sur ces deux questions.

165. Quant à la section VIII, nous comprenons que son préambule sera rendu conforme à la rédaction habituelle de

la grande majorité des paragraphes – c'est-à-dire "tous les efforts possibles devraient être faits" – et nous estimons en outre que l'assistance demandée à l'alinéa *b* ne pourrait pas être avantagée par rapport à celle qui est normalement dispensée pour des projets nouveaux de développement industriel.

166. Enfin, en ce qui concerne la section X, intitulée "Programme spécial", y compris les mesures d'urgence, la délégation belge désire faire le commentaire suivant, qui éclairera l'esprit dans lequel elle a accepté cette partie du Programme d'action.

167. Au cours des débats, nous avons été unanimes pour constater que la situation économique actuelle, résultant de la hausse de certaines matières premières, affectait gravement le sort de certains pays en voie de développement.

168. Pour sa part, lors de son intervention en séance plénière [2212^e séance], la Belgique a déclaré qu'une aide d'urgence à ces pays était impérative et qu'il convenait à cet égard de bien distinguer entre les efforts à court et à plus long terme. Certes, on peut concevoir que cette aide s'insère dans un contexte plus général et moins temporaire de la politique du développement. Mais la Belgique et le Luxembourg estiment que la priorité doit être accordée aujourd'hui à la solution des problèmes qui mettent en cause la survie de populations entières.

169. Dès lors, sans méconnaître la portée du Programme d'action, qui inspirera nos efforts à plus long terme, ce qui nous paraît le plus nécessaire c'est la prise de décisions qui s'imposent d'urgence, et cela surtout dans le domaine des matières premières essentielles, des engrais et des ressources financières en faveur des pays les plus touchés.

170. La Belgique et le Luxembourg, pour leur part, entendent y concourir avec leurs partenaires de la Communauté économique européenne, et nous voulons croire que tous les pays qui en ont les moyens participeront à une telle action, concentrée et rapide. Car cette action sera d'autant plus efficace que l'on évitera de la diluer ou de la retarder.

171. En terminant, j'exprime le regret que nous n'ayons pu examiner, ni *a fortiori* adopter, certaines mesures concrètes que contenaient certains projets de résolution, et qu'elles aient été traitées, à notre avis, avec un peu trop de désinvolture. N'est-il pas dommage, par exemple, que nous n'ayons pas pu décider d'une action, pourtant urgente, en matière d'engrais ? Dès lors, nous n'avons plus qu'à espérer que le Conseil économique et social pourra combler cette lacune.

172. M. DE GUIRINGAUD (France) : Mon intervention comportera, à côté d'explications précises, un certain nombre de réflexions sur les événements dont notre organisation a été le théâtre au cours des trois dernières semaines. Et d'abord, l'événement lui-même : le fait que cette session ait eu lieu. Si surprenant que cela puisse paraître, la sixième session extraordinaire, qui se termine, est la première qui ait été consacrée aux relations économiques internationales depuis 29 ans. Il importait d'autant plus que nous réussissions dans une tâche aussi importante et aussi nouvelle. Il était clair, dès le départ, que nous

allions créer des précédents, aussi bien pour les futures assemblées extraordinaires du même ordre – celle de l'automne 1975, par exemple – que pour les travaux de la Deuxième Commission lors des sessions ordinaires de l'Assemblée générale.

173. Je ne puis que saluer le consensus qui a marqué l'adoption des textes fondamentaux soumis à nos débats. Les Nations Unies se sont engagées dans la bonne voie en évitant toute confrontation finale, qui n'eût pas manqué de réserver une atmosphère difficile à leurs futures délibérations sur des thèmes économiques. Je félicite sincèrement et de grand coeur les artisans de ce succès, en particulier le Président de notre assemblée générale, ainsi que l'infatigable Président de notre commission spéciale, qui fut aussi celui des innombrables réunions et séances plénières, restreintes ou confidentielles, qui ont eu lieu ici, depuis quatre semaines, notre ami à tous, et par conséquent, notre conciliateur, l'Ambassadeur de Sa Majesté l'empereur d'Iran, sans lequel nous n'aurions pu maintenir l'atmosphère sereine et constructive nécessaire aux progrès de nos délibérations.

174. Le consensus sur lequel s'achève cette session ne signifie cependant pas que nous soyons arrivés à nous entendre sur tout. Les initiateurs de notre réunion nous ont en fait proposé d'examiner les premiers fondements d'un ordre économique international nouveau et plus équitable. Un tel programme rencontre évidemment l'approbation d'un pays comme la France, qui n'ignore pas combien l'histoire est faite de révolutions et de réformes souvent positives, mais qui mesure aussi le danger que trop de confrontations stériles font courir aux causes les plus légitimes. L'idée d'un nouvel ordre n'a de sens que si nous comprenons bien que nous devons tous être ses artisans, je dis "tous", sans exceptions et sans arrière-pensées, tant il est vrai qu'aucun arbitre n'est là pour nous départager, qu'il n'existe pas de médecins de la civilisation, que nous sommes tous nos propres médecins, chargés de contenir, par la raison et la conciliation, les penchants égoïstes de notre nature.

M. Benites (Equateur) reprend la présidence.

175. Deux ou trois règles fondamentales me paraissent s'être imposées à nous, au cours de ces derniers jours, dans des conditions dont j'espère qu'elles ne resteront pas trop précaires. Tout d'abord, les pays qui disposent du nombre ont finalement résolu de ne pas faire jouer leur majorité automatique. Sans doute ont-ils compris que l'édifice même des Nations Unies ne résisterait pas à un tel exercice et que l'importance même des problèmes sur lesquels il existe ici des divisions d'intérêt ou d'idéologie imposait qu'on ne tranche pas les difficultés qui se présentent d'une façon trop irréaliste. Je dis : de façon irréaliste, car il est trop évident que les structures qui servent de cadre aux échanges des Etats et des entités économiques sont ce qu'elles sont, qu'elles ne peuvent être modifiées par de simples votes, et que le crédit de notre organisation, ainsi que ses possibilités d'action, seraient durement affectés si l'on tentait de faire prévaloir ici des revendications extrêmes contre la volonté d'une importante minorité.

176. Cette simple règle m'amène à en rappeler une autre qui, je l'espère, continuera d'être observée, règle selon

laquelle il n'est de choses réalistes que les choses réalisables. Nous devons, en d'autres termes, distinguer sans relâche le possible de l'impossible, de façon à procéder selon des étapes réellement acceptées par ceux qui ont les moyens de les mettre en oeuvre. Ce simple appel, ce rappel plutôt, des lois du véritable progrès international ne signifie pas, bien entendu, que nous puissions négliger la notion du souhaitable. Il est évidemment nécessaire que l'Organisation des Nations Unies continue d'être un centre de réflexion actif dans la détermination des idéaux qui doivent guider les Etats Membres, et ce, non seulement dans les domaines de la paix, de la sécurité et du désarmement, mais aussi, et de plus en plus, dans la détermination des conditions dans lesquelles un ordre économique plus satisfaisant devra être instauré.

177. Telle est la direction dans laquelle notre assemblée me paraît avoir voulu s'engager en parvenant aujourd'hui à un consensus. Ayant célébré l'habileté de ceux qui ont si grandement contribué à un tel résultat, je ne serai que plus à l'aise pour marquer quelque regret quant à l'état d'esprit qui est parfois apparu pendant nos discussions sur le plan procédural. Ce qui s'est passé ces derniers jours, la façon dont au moins six projets de résolution importants ont été exclus des débats, constitue un signe inquiétant. Je serais heureux que des voix autorisées donnent acte à notre communauté du fait que personne ne cherche à étouffer les discussions régulièrement demandées par des délégations de bonne volonté.

178. Ma délégation tient à souligner que la Déclaration de principes et le Programme d'action lui paraissent apporter une contribution très importante à la définition du nouvel ordre économique international que nous appelons de nos vœux. Je n'en veux pour exemple que le préambule de la Déclaration, qui comporte une définition extrêmement claire et vigoureuse de l'esprit qui devra désormais régir les relations économiques internationales. Mais tel est aussi le cas de nombreuses sections plus concrètes, telles celles, par exemple, qui traitent de l'organisation des marchés ou de la division internationale du travail.

179. Sur quelques points, toutefois, ma délégation formule certaines réserves ou estime utile de préciser comment elle interprète telle ou telle disposition.

180. Je confirme, d'abord, bien entendu, les réserves et déclarations interprétatives formulées par le représentant de la République fédérale d'Allemagne comme représentant du pays qui exerce actuellement la présidence du Conseil de la Communauté, réserves et déclarations qui concernent, notamment, les paragraphes du Programme d'action relatifs au commerce général.

181. Pour ce qui est de la Déclaration de principes, la délégation française, en ce qui concerne l'alinéa *e* du paragraphe 4, sur l'exercice du droit de nationalisation, maintient la position qui a été présentée au nom de son gouvernement et des huit autres gouvernements des pays membres de la Communauté économique européenne, dans le cadre des travaux relatifs à l'élaboration de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats.

182. Par ailleurs, la délégation française ne peut s'associer à l'alinéa *f* du paragraphe 4.

183. Sur le Programme d'action, ma délégation tient à faire les remarques suivantes.

184. Dans la section I, relative aux "Problèmes fondamentaux posés par les matières premières et les produits primaires dans le cadre du commerce et du développement", la délégation française fait une réserve sur le terme "récupération" qui figure à l'alinéa *b* du paragraphe 1, "Matières premières".

185. Dans la même section, au sujet des alinéas *c* et *d* du paragraphe 1, la délégation française est d'avis, comme les autres Etats de la Communauté européenne d'ailleurs, que des relations équitables doivent être recherchées entre les prix des produits exportés et ceux des produits importés par les pays en développement. Toutefois, elle estime que l'établissement d'un lien formel entre ceux-ci serait difficile à réaliser. Elle tient également à préciser qu'elle considère le rôle des associations de producteurs de la façon dont il a été défini dans la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

186. Au paragraphe 3, "Commerce général", la délégation française fait une réserve sur le sous-alinéa *xii* de l'alinéa *a*, qui ne lui paraît pas tenir suffisamment compte des nécessités du développement économique, et elle précise, à propos du sous-alinéa *v* de l'alinéa *a*, qu'il y a lieu de tenir compte des incidences sociales que les mesures envisagées pourraient comporter.

187. A propos de la section II, relative au système monétaire international et au financement du développement, je rappelle que le Gouvernement français a toujours été favorable à une participation plus active et plus large des pays en développement au système monétaire international. Il considère que, si la plupart des dispositions envisagées dans le Programme d'action vont dans le sens de cette nécessaire évolution, on ne doit pas préjuger le résultat des travaux entrepris dans le cadre des organisations monétaires. Dans ces conditions, ma délégation est amenée à faire une réserve générale sur l'ensemble du paragraphe 1 de cette section.

188. A la section II, alinéa *a* du paragraphe 2, la délégation française interprète le membre de phrase "et même dépasser l'objectif" comme l'expression d'un objectif à atteindre dans la mesure du possible.

189. Pour les motifs déjà exprimés au sujet des institutions monétaires internationales, ma délégation est amenée à faire une réserve sur l'alinéa *c* du paragraphe 2.

190. A propos de l'alinéa *g* du même paragraphe, je rappelle que, s'il accepte l'idée d'une renégociation des dettes cas par cas, mon gouvernement considère que de telles mesures ne sauraient intervenir qu'en faveur des pays en état de crise et qu'elles ne doivent pas aboutir à des solutions tendant à assurer le refinancement des dettes de façon automatique et anticipée.

191. A la section IV, "Transfert des techniques", la délégation française aurait préféré voir figurer dans l'alinéa *a* le mot "directives" plutôt que l'expression "code international de conduite", cette expression anticipant sur le résultat des travaux actuellement menés dans d'autres enceintes au sein du système des Nations Unies.

192. La délégation française n'est pas en mesure de prendre position sur la section V, "Réglementation et contrôle des activités des sociétés transnationales", tant que les études actuellement en cours dans le cadre des Nations Unies n'auront pas été menées à leur terme.

193. A propos de la section VII, "Promotion de la coopération entre pays en voie de développement", il va de soi que la référence, dans l'alinéa *e*, aux accords internationaux existants doit s'entendre comme s'appliquant à l'ensemble de cet alinéa.

194. A la section VIII, "Aide à l'exercice de la souveraineté permanente des Etats sur les ressources naturelles", la délégation française renvoie, sur l'alinéa *a*, à la réserve qu'elle a présentée à propos de l'alinéa *e* du paragraphe 4 de la Déclaration.

195. Quant à l'alinéa *b*, de l'avis de la délégation française, le rôle des Nations Unies est d'aider les pays en voie de développement à définir et à mettre en oeuvre leurs programmes de développement, dans le respect des procédures de décision des institutions compétentes et dans le cadre des programmes arrêtés par les pays intéressés eux-mêmes.

196. A propos de la section IX, relative aux arrangements institutionnels, la délégation française émet des doutes sérieux, tant sur le plan juridique que sur celui de l'efficacité, quant à la possibilité évoquée à l'alinéa *b* du paragraphe 3 de faire siéger le Conseil économique et social en permanence.

197. Le paragraphe 5 de cette même section suscite de notre part la même réserve que celle exprimée à propos du paragraphe 1 et de l'alinéa *c* du paragraphe 2 de la section II.

198. Enfin, à propos des mesures d'urgence, section X, le Gouvernement français considère que le Programme spécial figurant au Programme d'action constitue une contribution très positive à la recherche et à la mise en oeuvre de solutions en faveur des pays les plus gravement touchés. Si, compte tenu du grand nombre de dispositions et d'engagements figurant à ce programme, il ne se considère pas comme lié par chacune des propositions avancées, mon gouvernement confirme évidemment qu'il est disposé à participer à l'action de la communauté internationale en faveur de ces pays dans l'esprit que vient de rappeler mon collègue allemand au nom de la Communauté économique européenne et de ses Etats membres.

199. Les réserves et commentaires que je viens de faire sur les documents qui ont été aujourd'hui l'objet de notre consensus ne portent pas atteinte à la satisfaction que j'ai exprimée dans plusieurs passages précédents de mon allocution. Les principes que nous avons adoptés, l'action que nous sommes convenus d'entreprendre dans la mesure de nos possibilités, l'aide que nous avons prévu de donner, selon nos moyens et l'ampleur de nos problèmes, sont trois éléments d'une politique à laquelle la France s'associera volontiers, de même que ses partenaires européens. L'Europe de la Communauté économique n'ignore pas les responsabilités qui découlent de sa position dans les domaines de l'industrie, de l'agriculture et du commerce

mondial. La France, qui en fait partie, qui y joue son rôle, qui oriente son action propre vers des solutions et des engagements aussi constructifs que possible, accueille la conclusion de cette session comme une contribution positive essentielle au nouvel esprit de concertation et de solidarité qui doit régner entre nos Etats. L'heure veut qu'il existe un tel esprit entre nous, elle veut qu'il se développe d'au moins deux façons : d'abord, une solidarité concrète et à court terme, c'est-à-dire la mise en oeuvre de mesures d'urgence auxquelles, je le répète, la France, comme d'ailleurs l'Europe, participera, en dépit du fait qu'elle est elle-même, pour le moment, l'un des pays les plus durement touchés par la crise actuelle; ensuite, une concertation plus effective sur les moyens de prévenir d'autres crises et de maîtriser la situation présente, tout en réalisant, conformément aux principes adoptés aujourd'hui, un ordre économique plus équitable.

200. Qu'il me soit permis, en terminant, de rappeler que la France a, la première, suggéré que notre organisation se saisisse d'un des aspects les plus préoccupants des graves difficultés apparues l'automne dernier dans le secteur essentiel de l'énergie. Tel a été le point de départ, la première idée; mais il faudra une suite. La délégation française a suggéré à cet égard certaines modalités pratiques qu'elle ne voudrait pas voir tomber dans l'oubli.

201. Que personne n'entende de critique dans les deux phrases qui me restent à dire : nous avons accompli la part la plus générale, et par conséquent peut-être la plus facile, des tâches qu'appelait l'imparfaite situation économique actuelle; celle-ci nous en impose d'autres plus concrètes et donc peut-être plus difficiles, dont il serait hautement souhaitable que notre organisation s'occupe aussitôt que possible, dans l'esprit de dialogue que mon pays ne se lasse pas et ne se lassera jamais de préconiser.

202. Sir Laurence McINTYRE (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : Dans la déclaration qu'il a prononcée à cette tribune le 22 avril [2224^e séance], le Secrétaire du Département des affaires étrangères de l'Australie, parlant au nom de mon gouvernement, s'est félicité de l'initiative prise par le Président de l'Algérie, M. Boumediène, de demander la convocation de cette session extraordinaire et a promis la coopération la plus entière possible du Gouvernement australien pour oeuvrer afin de parvenir aux objectifs de cette initiative.

203. Cette session extraordinaire de l'Assemblée générale a été ardue, comme chacun sait. Je reconnais le rôle important que vous avez vous-même joué, Monsieur le Président, en dirigeant nos travaux, mais je dois aussi rendre pleinement hommage à l'Ambassadeur de l'Iran pour les efforts inlassables, patients et finalement couronnés de succès qu'il a déployés pour encourager nombre d'entre nous à travailler jour et nuit, comme il l'a dit, pour réduire l'écart qui existait inévitablement lorsque nous nous sommes réunis ici le 9 avril et pour que cette session aboutisse de façon généralement satisfaisante.

204. Il est inutile de dissimuler les difficultés auxquelles se sont heurtées de nombreuses délégations pour parvenir au large accord actuel. Ces difficultés se sont fait jour sur d'importantes questions de principe et sur des questions de fond tout aussi importantes. Il y aura encore des décep-

tions. Aucune délégation ne sera entièrement satisfaite des résultats de la session. Mais cela, après tout, est la raison d'être même de l'Organisation des Nations Unies. Il doit y avoir des compromis et des concessions si l'on veut que les buts de cette organisation soient atteints, et il y a eu maints compromis au cours des nombreuses discussions et consultations que nous avons eues au cours des quelques dernières semaines. Néanmoins, il y a eu, dès le début, unité de conviction quant au fait que les problèmes spéciaux des pays en développement les plus gravement atteints par les tendances actuelles dans la situation économique mondiale étaient un sujet d'inquiétude directe et urgente pour nous tous, et c'est cette conviction unanime qui nous a permis d'aboutir à des décisions et de nous mettre d'accord sur des objectifs que mon gouvernement peut accepter – et je pense tout particulièrement au Programme spécial de mesures d'urgence pour atténuer les difficultés des pays les plus gravement touchés.

205. Comme d'autres délégations qui ont pris la parole ce soir, ma délégation a quelques réserves à propos de tel ou tel aspect de la Déclaration et du Programme d'action que nous avons maintenant acceptés; qu'il me soit permis d'exposer brièvement ces réserves.

206. Parlant en tout premier lieu de la Déclaration contenue dans la résolution 3201 (S-VI), je voudrais tout d'abord appeler l'attention sur l'alinéa *e* du paragraphe 4, qui traite du droit de tout pays d'exercer une souveraineté permanente intégrale sur ses ressources naturelles et de son droit de les nationaliser. Mon gouvernement ne conteste pas ces deux droits, mais il doit interpréter cet alinéa comme voulant dire que tout acte de nationalisation devrait être assorti de mesures légales en vue d'une indemnisation prompte, effective et adéquate, comme cela est prévu dans la résolution 1803 (XVII). De même, mon gouvernement interprète le droit mentionné à l'alinéa *f* du paragraphe 4 comme un droit qui doit être exercé dans la légalité. En ce qui concerne l'alinéa *s* du paragraphe 4 de la Déclaration, l'Australie appuie pleinement les efforts déployés par les pays en voie de développement pour renforcer la coopération économique entre eux. Nous supposons que, lorsque ces efforts seront faits sur une base préférentielle, il sera pleinement tenu compte des autres principes inscrits dans la Déclaration et des obligations internationales.

207. Quant au Programme d'action contenu dans la résolution 3202 (S-VI), mon gouvernement fera tout ce qui est en son pouvoir pour aider à ce que l'on apporte à l'ordre économique international existant les modifications souhaitables et nécessaires, tout en reconnaissant pleinement les éléments de cet ordre qui ont été à l'avantage de tous les pays. En bref, le but de l'Australie sera d'assurer que les dispositions existantes continuent de permettre la coopération internationale et qu'elles soient améliorées lorsque c'est opportun, pour répondre aux besoins de circonstances changeantes.

208. En tant que producteur et exportateur de matières premières et de produits primaires, l'Australie veut promouvoir des mesures de commercialisation ordonnées qui tiennent compte des intérêts et des producteurs et des consommateurs. Il est possible d'améliorer et de faciliter la coopération et les consultations entre producteurs de matières premières dans leurs intérêts nationaux mutuels et

individuels, tout en tenant compte des intérêts des consommateurs, notamment de ceux des pays en voie de développement consommateurs. En faisant ces observations, je pense surtout à l'alinéa *c* du paragraphe 1 et au sous-alinéa *xi* de l'alinéa *a* du paragraphe 3 de la section I, qui traitent respectivement des associations et producteurs et des stocks régulateurs.

209. En ce qui concerne l'alinéa *d* du paragraphe 1 et le sous-alinéa *viii* de l'alinéa *a* du paragraphe 3 de la section I, je dois déclarer que nous avons quelques doutes quant à la possibilité ou à l'utilité de chercher à fixer les prix des matières premières soit en vertu d'une série de principes généraux, soit en établissant un lien avec les prix des produits manufacturés. De même, nous avons des doutes quant au caractère pratique du sous-alinéa *vi* de l'alinéa *a* du paragraphe 3, relatif au remboursement des droits de douane et des pertes sur les importations en provenance de pays en voie de développement, et du sous-alinéa *xii* de l'alinéa *a* du paragraphe 3 de la section I, relatif aux investissements dans la production de matières et de succédanés synthétiques.

210. Nous envisageons l'alinéa *b* du paragraphe 3 de la section I de la résolution 3202 (S-VI) et l'alinéa *n* du paragraphe 4 de la résolution 3201 (S-VI), relatifs au traitement préférentiel et à la non-réciprocité, dans le contexte de la Déclaration de Tokyo. Le FMI revoit actuellement la formule de calcul des quotas de fonds, qui détermine entre autres la structure de vote. Nous aurions préféré que cet examen soit terminé avant que l'Assemblée générale ne se prononce sur cette question. C'est pourquoi nous avons des réserves à propos de l'alinéa *g* du paragraphe 1 de la section II de la résolution 3202 (S-VI) et une réserve de même caractère en ce qui concerne l'alinéa *c* du paragraphe 2 de cette même section.

211. Je conclurai en disant que, en dépit de ces quelques points qui ne nous satisfont pas pleinement, ma délégation a pu accepter les deux résolutions présentées dans le document dont nous sommes saisis; l'Australie appuie ces buts urgents, elle y souscrit et fera le maximum pour les traduire dans la pratique en pleine coopération avec la communauté internationale. Je puis assurer l'Assemblée que, comme dans le passé, la réponse de l'Australie aux problèmes qui nous occupent ne se fera pas attendre.

212. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*): Le représentant de l'Arabie Saoudite a demandé la parole pour une motion d'ordre.

213. **M. BAROODY** (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'anglais*]: J'ai demandé la parole pour une motion d'ordre parce que je me suis rendu compte que nos esprits étaient engourdis par la fatigue. Nous sommes présents ici physiquement, mais plusieurs membres sont allés manger à la cafétéria et d'autres se promènent dans les corridors. Je crois qu'il est grand temps que nous prenions la décision d'ajourner la séance à demain matin. Je suis sûr qu'il n'y aura pas d'incidences financières si nous prolongeons cette session de deux heures, c'est-à-dire entre 11 heures et une heure demain.

214. Nous défendons nos droits de l'homme. Nous n'appartenons pas à un syndicat. Mais j'espère que, dans

votre sagesse, Monsieur le Président, vous ne vous opposerez pas à ce que nous ajournions cette réunion. Un ajournement est un ajournement, et j'espère que mes collègues voteront pour, afin que nous puissions revenir demain frais et dispos pour ramasser les perles qui seront lancées afin d'en faire un collier que nous pourrions conserver, plutôt que de les laisser se perdre sur le sol.

215. Si quelqu'un refuse l'ajournement et préfère continuer, il devra donner ses raisons dans une explication de vote. Cependant, j'aimerais mieux entendre ce que va nous dire le représentant de l'Algérie avec un esprit reposé. Comme je crois qu'il est le dernier orateur inscrit sur la liste, je ne voudrais pas qu'il prenne la parole à 2 heures du matin.

216. Avec votre permission, Monsieur le Président, je demande l'ajournement de cette séance à demain matin.

217. Le PRESIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Le représentant de l'Arabie Saoudite vient de présenter une motion d'ajournement de la séance, conformément à l'article 76 du règlement intérieur, motion qui doit être mise aux voix immédiatement. Cependant, s'il n'y a pas d'objection et si j'en juge par les applaudissements qui l'ont accueillie, je considérerai que la proposition est acceptée. La séance est donc ajournée jusqu'à demain.

La séance est levée à 22 h 55.